



Flessix-Balissou • Ploubalay • Trégon

BEAUSSAIS-SUR-MER

Annulation d'une déclaration préalable Délivré par le Maire au nom de la commune

Dossier N°DP 022 209 24 C0042
Déposée le 18/03/2024
Par Michel et Corinne Brinbaut

Demeurant 2 impasse de Joliet - Ploubalay
22650 Beaussais-sur-Mer

Pour Installation de 12 panneaux photovoltaïques noirs antireflets en surimposition à la toiture Sud-Est et Sud-Ouest (surface 21,89 m²)

Sur un terrain sise 2 impasse de Joliet - Ploubalay
22650 Beaussais-sur-Mer

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme

Vu le décret n°2016-6 du 5 janvier 2016

Vu le courrier en date du 5 juin 2024 émanant de Monsieur Michel Brinbaut, demandant le retrait de la déclaration préalable n°022 209 24 C0042

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à la demande écrite par le bénéficiaire

ARRÊTE

Article 1^{er} : La déclaration préalable de travaux n° 022 209 24 C0042 est annulée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs dans les conditions par la loi.

A Beaussais-sur-Mer, le 17 juillet 2024

Le Maire, Eugène Caro

Le Maire délégué
Mikaël BONENFANT

